



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 6102

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les graves problèmes qui se posent actuellement à la Cogema. Problème de personnels, d'abord : rappelons que la Cogema emploie, en France, environ 2 500 agents, dont 460 pour la division minière de Vendée. Problème de marche : la situation du marché de l'uranium a continué à se détériorer en 1988. À cela s'ajoute l'accélération de la baisse des contrats à long terme sur le marché japonais. Problème de rentabilité : depuis 1985, bien qu'elle soit élevée par rapport au prix du marché international, la recette moyenne des ventes d'uranium a baissé d'environ 25 p 100. De nouvelles baisses sont prévisibles. Problème d'approvisionnement : les sur-capacités de production et de stocks dans le monde sont réelles et entraînent, de fait, une baisse des prix d'un uranium parfois plus riche que l'uranium français. Problème politique : a-t-on le droit, après avoir utilisé l'énergie nucléaire pour remplacer le pétrole défaillant, d'abandonner hommes et équipement aux fluctuations des aléas d'un marché inflexible ? Pour toutes ces raisons, il lui demande quelle action il compte mener pour limiter autant que faire se peut les conséquences dramatiques que pourraient entraîner des arrêts de la production minière ; cela tant en ce qui concerne l'activité économique que les personnels employés à ces travaux et les collectivités locales intéressées à l'extraction minière (redevances minières).

Texte de la réponse

Reponse. - La société Cogema a annoncé une série de mesures destinées à accroître la productivité de sa branche uranium naturel et en particulier de ses trois divisions minières (Hérault, Haute-Vienne et Vendée). Ces mesures se traduisent par une suppression d'environ 320 emplois sur 2 500, répartie sur l'ensemble des sites de cette branche. Elles sont dictées par la nécessité pour Cogema de maintenir la compétitivité des productions françaises. En effet, Cogema ne peut rester à l'écart du mouvement général de réduction des coûts imposé par la forte baisse des cours de l'uranium dans le monde. Une telle restructuration comporte toujours des conséquences difficiles pour le personnel et pour les régions où l'activité est réduite. À ce titre, Cogema a présenté un plan social pour compenser ces effets et rechercher le reclassement des agents dont l'emploi est supprimé. Ce plan social est en cours d'application, et il semble acquis à ce jour que l'ensemble des suppressions d'emplois pourra être effectué sans licenciement. Cogema met en œuvre, de plus, des mesures pour favoriser, dans les bassins les plus sensibles, le développement d'activités de reconversion.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6102

Rubrique : Minerais et métaux

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3508